

Réunion du conseil municipal
Jeudi 8 JUIN 2017

Présents : MM. ARRONDEAU – PAGE – COUTABLE – DUVEAU – FOLTZENLOGEL – MOUTTE – Mmes LE CLAINCHE - LENOIR – MORIN – NICIER – LEROY

Secrétaire : Mme LENOIR

Compte rendu du 27 avril : approuvé

Ordre du jour :

Lotissement « Les Chilleveaux » :

- La communauté de communes a commencé les travaux de viabilisation le 6 JUIN : la CCCVL est chargée des terrassements et des tranchées sur l'emprise de la voirie et des trottoirs, l'installation du réseau des eaux usées, potable, pluviale, les fourreaux de télécom. Le SIEIL passera ses câbles électriques et SOREGIES ses canalisations de gaz.

Résultat de la consultation d'entreprises pour les travaux de voirie et trottoirs :

Le 30 MAI, la commission d'appel d'offres s'est réunie pour l'ouverture des plis :

8 entreprises consultées

7 offres reçues

Enumération :

L'objet de la consultation est :

- La pose du géotextile
 - La couche de fondation en grave diorite de 0/80 sur chaussée et trottoirs
 - La couche de forme en grave diorite de 0/31.5 sur chaussée et trottoirs
 - La fourniture et la pose des caniveaux, des bordures T2 béton et P1 béton
- La variante 1 = bicouche gravillonnée sur la chaussée = à faire ou pas = choix du conseil ?
- La variante 2 = pose de bordures T2 -P1 et caniveaux en granité au lieu de béton

Choix de l'entreprise : la commission d'appel d'offre propose ATP. Le conseil municipal entérine cette proposition.

Fixer le prix de vente au m² : le conseil municipal examine le prix de revient du lotissement comprenant les travaux, l'acquisition des terrains et les honoraires.

Le coût global est estimé à 254 000 €

Les recettes espérées de la vente des terrains sur une superficie 6530 m² sont de :

215 k€ pour un prix au m² de 33 €HT

222 k€ pour un prix au m² de 34 €HT

228 k€ pour un prix au m² de 35 €HT

Après délibération, le conseil municipal fixe à 34 €HT (40.80 €TTC) le prix de vente du terrain au m².

Vente des terrains - communication : Le conseil opte pour 2 panneaux identiques. Un panneau sera installé à l'entrée du bourg, le 2^e sur le terrain du lotissement.

Convention avec SOREGIES en vue de l'installation du stockage de gaz – Le maire est autorisé à signer la convention autorisant l'installation des équipements de gaz sur le terrain communal.

MAIRIE
4, rue de la Fontaine
37500 THIZAY

Secrétariat ouvert :
Lundi de 13h15 à 16h15
Jeudi de 8h à 13h

☎ 02.47.95.90.27
☎ 09.70.06.79.47
EM : communedethizay@wanadoo.fr

Retour sur la réunion du 30 Mai :

Organisation de l'espace de l'ancienne station d'épuration et de l'ancienne aire de pique-nique.

Un plan est remis aux conseillers

Une aire de pique nique peut être conservée au bout de la parcelle (côté Frau) transférer les 2 tables qui se trouvent auprès de la station

Mettre un panneau pique-nique et plusieurs panneaux indiquant les TOILETTES

- 1) Possibilité également d'installer des toilettes sèches (à étudier)

Dépôt de matériaux :

Le long de la haie le long de la RD 751 = entrée à côté de la station en arasant la pointe, en élaguant un arbre ou deux et créer un accès avec les cailloux sales entreposés à l'entrée du Marais.

Terrain ancienne STEP : Pour le moment terrain à conserver en herbe OU

Envisager le déplacement des conteneurs du local situé derrière la mairie pour les installer soit :

Auprès de la nouvelle STEP (entre grillage et rue de la Fontaine) surface disponible 7 m x 12 m

Ou

Sur le terrain ancienne STEP

Collecte des ordures ménagères réorganisation : à compter du 1^{er} janvier 2019 la collecte en sacs ne sera plus effectuée.

Proposition du SMICTOM : conserver le mode de regroupement de conteneurs à des endroits à définir :

Plan proposé aux conseillers.

Après délibération, le conseil municipal décide de proposer au SMICTOM le regroupement total des conteneurs à situer auprès de la station d'épuration.

La demande porte sur l'installation de conteneurs enterrés.

Faire retirer le conteneur VERRE de la rue Chèvre.

Achat parcelle A 33 : droit de préférence- Avis négatif du conseil

Tarifs cantine 2017-2018 : Proposition

Prix du repas 2016/2017 : élève 2.75 € intervenants : 4.30 €

2017-2018 =

Augmentation de 2% = 2.80 €

augmentation de 2% = 4.386 € -> arrondi à 4.40 €

Les communes de la rive gauche devant harmoniser leur tarif, cette proposition sera à confirmer alors du prochain conseil

Informations :

Concernant les écoles. Le gouvernement libère l'organisation des rythmes scolaires. Le décret est en attente.

La discussion aura lieu en conseil d'école, pour une uniformisation du fonctionnement des 9 communes de la rive gauche (contrainte transport).

14 juillet – circuits VTT et marche, en cours de préparation - organisation précisée– repas réservation auprès de Marylène - déclaration à faire en Préfecture – courrier aux communes traversées. Distribution des flyers avant la fin du mois.

Jardin public- découverte/animation le 17 juin à partir de 11 H / 11 h 15 : organisation apport de tables, quelques chaises. Sono - rallonge - prévoir ouverture de l'église.

Installation des 2 bancs sur la plateforme ronde

Repas Noël pour personnes âgées :

Organiser une réunion CCAS -> le 19 juin

| | | |
|---|---|---|
| MAIRIE 4, rue de la Fontaine 37500 THIZAY | Secrétariat ouvert : Lundi de 13h15 à 16h15 Jeudi de 8h à 13h | ☎ 02.47.95.90.27 ☎ 09.70.06.79.47 EM : communedethizay@wanadoo.fr |
|---|---|---|

Questions diverses : Elagage des peupliers (date retenue le 9 septembre)

Boule de fort challenge des élus à partir du 2 septembre (Thizay contre Savigny le 12 septembre)

ETAT DU LAVOIR = problème d'étanchéité- prendre contact avec le PNR pour avis

- Aménagement de la cour de la mairie (Ouest) : apport de terre et engazonnement = accord du conseil
- Mobilier matériel pour l'école = inventaire effectué pour la rentrée
- Vendredi 9 juin 17 à 9 h 30 visite de la STEP – pour réception des travaux
- Carte postale des élèves en classe à Piriac
- Soutien à la ville de Paris pour les JO de 2024 = accord du conseil
- Croix Descartes – constaté que cette croix a été endommagé, probablement par un matériel lourd.
- Cèdre entrée bourg : demandé avis de l'ONF
- Installer des poteaux sur la piste devant les logements VTH : demande à réitérer auprès de la CCCVL

Prochain conseil le 30 JUIN 2017 à 18 H avec un objet unique l'élection du délégué du conseil municipal en vue de l'élection des sénateurs le 24 septembre 2017.

Prochain conseil : 11 JUILLET à 19 H

| | | |
|---|---|---|
| MAIRIE 4, rue de la Fontaine 37500 THIZAY | Secrétariat ouvert : Lundi de 13h15 à 16h15 Jeudi de 8h à 13h | ☎ 02.47.95.90.27 ☎ 09.70.06.79.47 EM : communedethizay@wanadoo.fr |
|---|---|---|